



Notre future responsable nous parle mal

Par **champion73**, le **20/04/2018** à **21:00**

Bonjour,

Je suis veilleur de nuit depuis 7 ans dans un centre pour les personnes en difficulté. L'établissement se restructure, je vais avoir de profondes modifications horaires et ma future responsable nous établit notre nouveau planning. On a fait une réunion pour cela avec les 4 responsables concernés aux modifications horaires. Pendant son discours, notre futur responsable, salarié depuis 15 ans, se permet de parler ouvertement au veilleur et nous remplace le titre de veilleur par "truc ou gus", à plusieurs reprises, l'oral (ex, truc 1 fera 22h-6h, gus 2 fera 23h-7h...) A-t-elle le droit? Personne ne réagit sauf moi. J'ai laissé un message à la personne concernée (ma future responsable) et elle me répond qu'elle est désolée que je ne comprenne pas la plaisanterie... j'en épargne la suite mais ne s'excuse pas en plus! Forcément je souhaite faire bien les choses, mon directeur ne répond de rien face à son futur bras droit qui prend la grosse tête. Que faire? Merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **20/04/2018** à **21:08**

Bonjour,

Il semble que si ces termes ne vous semblent pas respectueux, ils ne soient pas injurieux...

Par **champion73**, le **20/04/2018** à **21:22**

la définition de "gus" : Mec, type. Le terme de gus est assez péjoratif, on l'utilise souvent pour désigner une personne que l'on estime peu. Ce n'est pas une injure mais on rabaisse tout de même! On commence comme ça et après on sort les injures, c'est limite je trouve pour une réunion

Par **P.M.**, le **20/04/2018** à **22:11**

Que ce soit limite ne permet pas à mon avis d'anticiper sur ce qui pourrait se passer ensuite et vous auriez du mal à convaincre les juges s'ils en étaient saisis...

Émettre votre désapprobation comme vous l'avez fait pourrait être suffisant pour que ce terme ne soit plus utilisé...